Brevet de Maîtrise INSTALLATEUR EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

ELECTRICIEN ET ENTREPRENEUR



Vous aimez la TECHNOLOGIE?

Vous êtes rigoureux et méthodique, vous vous intéressez à l'électronique, l'automatisme, la mécanique.



« L'Installateur en équipements électriques conçoit une installation électrique complexe en réponse à un cahier des charges (avec ou sans plans), définit le processus de réalisation et/ou procède lui-même à tout ou partie du travail.

Le titulaire du brevet de maitrise d'installateur en équipements électriques assure les missions d'encadrement des chantiers électriques et de leur financement, ainsi que les relations avec les différents acteurs impliqués.

Ses activités varient selon la taille du chantier et la structure de l'entreprise. S'il est chef d'entreprise, il assure le management de l'entreprise d'électricité dans les domaines de la commercialisation, des ressources humaines et de la gestion économique et financière.

Le titulaire de la certification est un installateur en équipements électriques hautement qualifié capable de :

- Réaliser une étude financière de faisabilité d'une installation électrique en fonction des besoins du client, des compétences et possibilités techniques de l'entreprise

- Planifier, diriger, suivre et clôturer le chantier électrique et l'intégrer dans le planning de l'entreprise
- Réaliser les travaux nécessaires sur tout ou partie de l'installation
- Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité dans une démarche de développement durable.
- Assurer la veille des marchés publics et privés, la veille technologique, réglementaire
- Créer, reprendre et développer une entreprise d'électricité.
- Promouvoir l'entreprise d'installation d'équipements électriques en élaborant une stratégie commerciale et en identifiant les moyens d'actions commerciales et de communications adaptés.
- Analyser la santé financière d'une entreprise, mesurer sa rentabilité et agir sur le développement de l'activité.
- Gérer les ressources humaines de l'entreprise du bâtiment en respectant les principes de droit du travail. »

(confère descriptif de la certification RNCP code 17211)



Mages : Lycée Guynemei

B.M. INSTALLATEUR EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES Organisation des études

1ère année : de septembre N à juin N+1 - Module Professionnel (232h)

- > Concevoir un projet d'installation complexe dans le cadre d'un appel d'offre de marché public ou privé
- > Réaliser une étude de faisabilité en fonction des besoins du client, des compétences et possibilités techniques de l'entreprise
- > Diriger et suivre la réalisation des chantiers dans le respect des règles de sécurité, et de la protection

des biens, des personnes et de l'environnement

- > Intervenir techniquement sur tout ou partie d'installations électriques (courant faible/courant fort)
- > Contrôler la rentabilité de la réalisation en s'inscrivant dans une démarche de développement durable

Examen : soutenance du dossier professionnel élaboré tout au long de l'année

2ème année: de Juin N+1 à Juin N+2

Fonction Entrepreneuriale (49h)

- > Situer l'entreprise et ses acteurs dans leur environnement
- > Communiquer efficacement dans la vie professionnelle

Examen: épreuve écrite + orale

Fonction Commerciale (56h)

- > Définir une stratégie, mettre en œuvre les plans d'actions commerciales et définir leurs outils
- > Maîtriser les différentes techniques de vente et après-vente

Examen : 1 CCF écrit + 1 oral et épreuve écrite terminale

Fonction Economique et financière d'une entreprise artisanale (84h)

- > Elaborer, équilibrer et analyser un plan de financement
- > Lire et établir un compte de résultat et un bilan simplifié
- > Analyser la rentabilité (le compte de résultat) et la situation financière

Examen: 3 CCF écrits et épreuve écrite terminale

Fonction Gestion des ressources humaines (44h)

- > Recruter et développer les compétences
- > Organiser le travail et manager le personnel
- > Analyser les dysfonctionnements
- > Mieux communiquer et intégrer les principes du droit du travail

Examen: 2 CCF écrits + épreuve écrite terminale

Fonction Formation et accompagnement de l'apprenant (56h)

- > Situer l'apprentissage dans son environnement
- > Accompagner l'apprenant dans la construction de son projet d'insertion professionnelle et sociale
- > Acquérir les compétences pédagogiques et partenariales nécessaires à la fonction de tuteur et/ou maître d'apprentissage

Examen: épreuve orale

Fonction Communiquer à l'international (anglais – 44h)

> Se présenter et s'exprimer à l'oral et l'écrit au quotidien et dans le milieu professionnel

Examen épreuve orale







Admission sur DOSSIER ET ENTRETIEN





Qui sommes NOUS?

L'École Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est une école des cadres de l'artisanat et de la petite entreprise.

L'ESCAM est un organisme de formation au service des professionnels ou des futurs professionnels de la TPE-PME. Elle organise des formations professionnelles dans les metiers de l'artisanat.

Elle assure la formation des chefs d'entreprise ou futurs chefs d'entreprise en vue de la création, du développement et de la transmission d'entreprise dans le secteur des métiers.

Elle propose la formation et l'intégration de toute personne intéressée au développement du secteur des metiers, de l'artisanat et des entreprises petites et moyennes.

À cet égard, elle accueille depuis cinq ans des personnes en reconversion professionnelle et les prépare à un positionnement sur le marché de l'emploi par des formations certifiantes. L'ESCAM développe des compétences dans les champs suivants :

- > Formations liées à la fonction de direction d'une entreprise
- > Formations liées à la fonction de gestion d'une entreprise
- > Formations liées à la fonction marketing et commerciale d'une entreprise
- > Formations liées à la fonction technique de l'entreprise, (diplômant ou qualifiant) pour des publics en reconversion professionnelle et/ou dans un parcours de montée en compétence au sein de l'entreprise.





